

# CHARTRE GRAPHIQUE

CHARTRE GRAPHIQUE VILLE DE RIORGES - janvier 2015

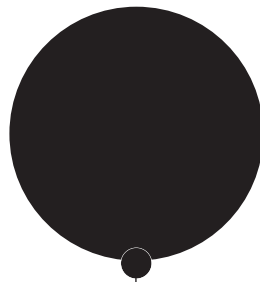
design graphique et réalisation © tempsRéel, dijon



LA VILLE NATURE

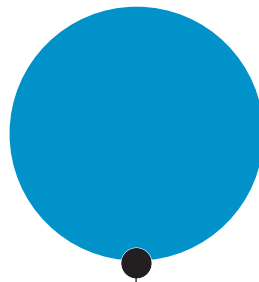
# LES CODES COULEURS

BLEU : URBAIN / VERT : NATURE / ORANGE : HUMAIN



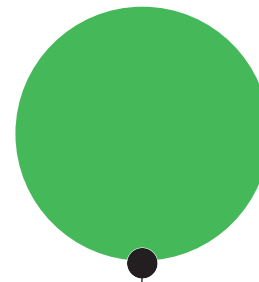
NOIR

C 0  
M 0  
Y 0  
N 100



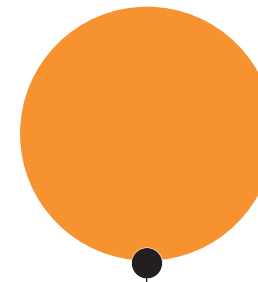
BLEU

C 100  
M 0  
Y 0  
N 20



VERT

C 71  
M 0  
Y 88  
N 0



ORANGE

C 0  
M 51  
Y 91  
N 0

# NORMES DE CONSTRUCTION

## TAILLE MINIMUM

La signature ne doit jamais être séparée du logotype à l'exception des situations dans lesquelles la lisibilité serait impossible : objets promotionnels de petite taille par exemple.



ATTENTION !

Afin de garantir sa lisibilité, le logotype doit respecter une taille minimum.

## ZONE DE PROTECTION

La zone de protection, délimitée selon les bases ci-contre, correspond à la zone située autour du logotype dans laquelle aucun élément (graphique ou texte) ne peut apparaître.



# LOGOTYPE



→ VERSION QUADRI



→ VERSION MONOCHROME  
NOIR



→ VERSION MONOCHROME  
BLANC

# LES INTERDITS

→ les interdits sont infinis,  
en voici quelques-uns :

- intervertir les couleurs
- changer les couleurs
- changer les typos
- déformer le logotype
- modifier les rapports de proportion et l'ordre de placement des différents éléments, etc.



*non-respect des proportions*



*inversion logo et qualification*



*rotation des couleurs de la tresse*



*nom de la ville non lisible sur un fond de couleur ou sur une photo trop denses*

# CHARTRE GRAPHIQUE

CHARTRE GRAPHIQUE **VILLE DE RIORGES** - janvier 2015

design graphique et réalisation © tempsRéel, dijon

## **POUR TOUTE QUESTION**

VILLE DE RIORGES

Service communication

Sarah Sanchez

411, rue Pasteur

42153 Riorges

Tél. 04 77 23 62 76

[sarah.sanchez@riorges.fr](mailto:sarah.sanchez@riorges.fr)